

**COMMUNE DE LAVAUT-STE-ANNE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23Mai 2020

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 13 Juin 2019

L'an deux mil VINGT,  
Et le DIX-HUIT JUIN, À dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Samir TRIKI, Maire

Présents : Samir TRIKI – Maire –Christine ROY – Philippe MARTINET – Monette CLUZEL – Adjoint – Vincent GALLARDO – Claude CHAUMOT – Conseillers municipaux délégués – Françoise DEPOUX – Valentyna PHILIBERT – Thomas BOURDIER

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-François SAUVESTRE à Samir TRIKI – Monique VELUT à Françoise DEPOUX – Céline CASCINO à Vincent GALLARDO - Sébastien LEPILLER à Valentyna PHILIBERT – Céline DA COSTA à Philippe MARTINET

Absents excusés :

Absents : Laurent BIERJON

Thomas BOURDIERa été nommé secrétaire de séance

---

**LEGS PAILLOU**

**1 –VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame La Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 établi par le Madame La Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

**2 –VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	3 079 000.00
	Réalisé :	933 492.32
	Reste à réaliser :	2 141 190.00

Recettes	Prévus :	3 079 000.00
	Réalisé	1 350 654.72
	Reste à réaliser :	2 292 520.00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	490 000.00
	Réalisé:	317 420.04
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	490 000.00
	Réalisé:	513 334.02
	Reste à réaliser :	0.00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	417 162.40
Fonctionnement :	195 913.98
Résultat global :	613 076.38

### **3 –AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Samir TRIKI, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	58 921.72
- un excédent reporté de :	136 992.26

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de** **195 913.98**

- un excédent d'investissement de :	417 162.40
- un excédent des restes à réaliser de :	151 330.00

Soit un excédent de financement de : 568 492.40

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 :	EXCÉDENT	195 913.98
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		195 913.98
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	EXCÉDENT	417 162.40

### **4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

#### Investissement

Dépenses	1 626 810.00
Recettes	1 725 480.00

#### Fonctionnement

Dépenses	550 000.00
Recettes	550 000.00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	(dont 2 141 190.00 de RAR) (dont 2 292 520.00 de RAR)	Dépenses	3 768 000.00
		Recettes	4 018 000.00
<u>Fonctionnement</u>	(dont 0.00 de RAR) (dont 0.00 de RAR)	Dépenses	550 000.00
		Recettes	550 000.00

Le budget primitif 2020 a été voté à l'unanimité.

#### **5 – LEGS PAILLHOU – PAVILLON au LOTISSEMENT au 20 rue du Vicomte Paillhou - LOCATAIRE Mr et Mme DEMAY Alexandre et Laetitia**

Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Legs Paillhou, présente au Conseil Municipal la demande du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LEGS PAILLHOU tendant à vouloir recouvrer auprès d'un locataire les impayés de loyer ainsi que les frais de remise en état du logement après avoir procédé à l'application du Jugement du Tribunal d'Instance de Montluçon ordonnant l'expulsion

Il expose qu'un constat de reprise a été établi par Maître JANICOT, constat qui retrace l'état des lieux et les dégradations.

L'Agence CENTURY a établi un décompte locatif de fin de bail et calculé le solde de la dette de loyer qui s'élève à 5 919.13 € auquel il faut ajouter les frais de procès-verbal du constat d'Huissier, ainsi que des prévisions de travaux pour la remise en état du logement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette demande de recouvrement en application du contrat de location signé le 28.11.2015 – recouvrement envers le locataire et ou envers les personnes s'étant portées caution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Valide la décision du Conseil d'Administration du LEGS PAILLHOU
- Autorise Monsieur le Maire à recouvrer auprès de Monsieur et Madame DEMAY, les sommes du décompte final joint soit : 28 589.02€
  - ◆ Le montant des impayés de loyers pour 5 919.13 €
  - ◆ Le montant des frais d'huissier pour 78.78 €
  - ◆ Le montant du solde des charges locatives 83.15 €
  - ◆ Le montant estimé des frais de nettoyage et de remise en état un montant total (voir décompte joint) pour 22 907.96 €
  - ◆ Crédit : dépôt de garantie : 400€
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer et exécuter cette décision.

#### **6 – LEGS PAILLHOU – Travaux digue étang de Languistre**

M. SAUVESTRE, Adjoint en charge des travaux, présente les devis reçus concernant les travaux envisagés à l'étang de Languistre afin de procéder à la reprise de la digue, à la mise à neuf du conduit d'évacuation de la vanne ainsi qu'à la réfection d'une vanne de fond.

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte** la proposition chiffrée de l'Entreprise SARL MARIEN et Fils pour un montant total de 5 650.00 € HT soit 6 780.00 € TTC
- Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020 du LEGS PAILLHOU
- Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

#### **7 – LEGS PAILLHOU –RENOUVELLEMENT DU BAIL DE L'ETANG DE LANGUISTRE A L'AMICALE DES PECHEURS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder au renouvellement du bail de l'Etang de Languistre.

L'Actuel locataire, l'Amicale des Pêcheurs de Lavault-Ste-Anne ayant manifesté l'intention de poursuivre la location, il est proposé de renouveler le bail arrivé à échéance le 31 décembre 2019 pour une nouvelle période de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 soit jusqu'au 31 décembre 2025 pour une participation annuelle de 2 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de poursuivre et reconduire ce bail pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2025 avec l'AMICALE DES PECHEURS DE LAVAUT STE ANNE
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision ;

#### **8 – LEGS PAILLHOU – RENOUELEMENT PROMESSE UNILATERALE DE VENTE d'une partie d'une Parcelle du terrain à DOYET avec TDF**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une promesse unilatérale de vente a été signée avec la Société TDF, proposition qui a été acceptée par le Conseil d'Administration du LEGS PAILLHOU et validée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2016.

La société TDF avait mandaté la Société de TELECOMS afin d'étudier la possibilité de mieux couvrir en 4G le long de l'autoroute A71, là où le LEGS PAILLHOU, représenté par la commune est propriétaire de foncier.

Le terrain nécessaire à la construction d'un pylône et à l'hébergement de tous les opérateurs serait d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>.

Les démarches préparatoires à cette vente ont été réalisées et un document d'arpentage délimitera un nouveau découpage.

Le prix de vente après négociation avait été arrêté à 10 000 €.

Le Conseil d'Administration du LEGS Paillhou a donné un accord de principe sur cette cession qui a été actée par une PUV – cette PUV signée le 16 novembre 2017 est arrivée à son terme à ce jour et TDF n'a pas trouvé preneur auprès d'un opérateur. Il propose donc de renouveler la convention aux mêmes conditions que la précédente

OUI cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ⇒ Valide l'accord de principe du Conseil d'Administration décidant de la reconduction de la Promesse Unilatérale de Vente citée ci-dessus, moyennant le prix de 10 000 € et confirme que la prise en charge des frais d'acte afférents à cette transaction seront supportés par les acquéreurs
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision et lui donne tous pouvoirs.

#### **COMMUNE**

#### **9 – BUDGET COMMUNE - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de vote des taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de reconduire, pour les différentes taxes, les taux de 2019 pour application à l'année 2020 soit :

- Taxe foncière (bâti)	18,86
- Taxe foncière (non bâti)	54,84
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision et lui donne tous pouvoirs.

#### **10 – VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de vote des subventions 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

❑ Décide d'attribuer pour l'année 2020 une subvention à :

. ADELL	3 000.00€
. Canoé Kayak	80.00 €
. Centre de Loisirs	650.00 €
. Chasseurs de Lavault	152.00 €
. Clubs Chiens	152.00 €
. Coopérative scolaire	1 100.00 €
. FEP	152.00 €
. FNACA	180.00 €
. Retraite Sportive	450.00 €
. USLL	762.00 €
. ABSECJ (Aide aux victimes)	50.00 €
. Association Sclérose en plaque	15.00 €
. CAP Parentèle	15.00 €
. Entraide Cancer du sein	15.00 €
. Mission Locale	600.00 €
. Pupilles nation	15.00 €
. Restos du cœur	15.00 €
. Secours populaire	15.00 €
. Vaincre la mucoviscidose	30.00 €
. Divers	2 552.00 €

❑ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision et lui donne tous pouvoirs

#### **11 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

##### Investissement

Dépenses	337 400.00
Recettes	396 800.00

##### Fonctionnement

Dépenses	1 006 000.00
Recettes	1 006 000.00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u> (dont 15 200.00 de RAR)	(dont 74 600.00 de RAR)	Dépenses	412 000.00
		Recettes	412 000.00
<u>Fonctionnement</u> (dont 0.00 de RAR)	(dont 0.00 de RAR)	Dépenses	1 006 000.00
		Recettes	1 006 000.00

Le budget primitif 2020 a été voté à l'unanimité.

## 12 – AMENAGEMENTS DE SECURITE – LE THEIL – GIRONNE - CHATEAUBRUN

Monsieur Sauvestre, Adjoint aux Travaux présente au Conseil Municipal le dossier des aménagements de sécurité pour Le Theil – Gironne – Châteaubrun :

- Objectif d'aménagement : Réduire la vitesse des véhicules sur la traversée du Theil et de Gironne et sécuriser le cheminement des piétons entre Châteaubrun et l'entrée de Montluçon.

Considérant le dossier présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ☉ Décide de réaliser ces travaux d'aménagement de sécurité au Theil – Gironne et Châteaubrun,
- ☉ Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2020,
- ☉ Sollicite les subventions auprès :
  - ⇒ du **Conseil Départemental**, au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière,
- ☉ Accepte l'estimatif financier établi pour un montant total de 22 444.00€ HT soit 26 932.80€ TTC ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		
HT	<b>22 444.00 €</b>	100%
TTC	26 932.80 €	
Recettes		
CD Allier	6 733.20 €	30%
<b>TOTAL Aides publiques</b>	<b>6 733.20 €</b>	<b>30%</b>
<b>Autofinancement - Emprunt</b>	<b>15 710.80 €</b>	<b>70%</b>
<b>TOTAL Projet</b>	<b>24 444.00 €</b>	<b>100%</b>

- ☉ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des financements à ce projet,
- ☉ Mandate et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette décision.

**Il est rappelé qu'au dernier conseil communal du 06 février a été décidé la réfection de l'Allée Georges Sauvestre avec les sommes de 101 521,65 euros.**

## 2020 – 042 – 2 – TABLEAU DE L'EFFECTIF COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir et modifier le tableau de l'effectif du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ☉ Accepte ces propositions de création de poste au 01.07.2020 et au 01.08.2020
- ☉ Modifie et arrête le nouveau tableau de l'effectif, à compter du 01.07.2020, comme suit :

### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

▪ Attaché territorial	1 – A temps non complet	
▪ Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 – A temps complet	
▪ Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 – A temps complet	
▪ Adjoint administratif	1 – A temps complet	Création au 01.07.2020
▪ Adjoint administratif	1 – A temps complet	Création au 01.08.2020

### **FILIERE TECHNIQUE**

- Agent de maîtrise 1 – A temps complet
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe 1 – A temps complet
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 3 – A temps complet
- Adjoint technique 1 – A temps non complet

#### FILIERE POLICE

- Garde champêtre chef principal 1 – A temps complet

#### FILIERE ANIMATION

- Adjoint d'animation 1 – A temps non complet

☞ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

#### QUESTIONS DIVERSES

•**Sécurité routière** : La pose de miroirs va être étudiée concernant plusieurs sites dangereux : Beurivage, Rue du Moulin, Theil.

•**Réunions de quartier** : à planifier pour le printemps 2021

•**Legs Paillhou** : Une visite des domaines sera organisée durant l'automne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20